

Date: Le jeudi 6 mai 1999 - n° 27

Heure: 10 heures

Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 10 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le principe du projet de loi n° 27, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux en matière d'accès au dossier de l'utilisateur, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 27 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 27 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

Motions du gouvernement

Mme Goupil, ministre de la Justice, informe l'Assemblée que Son Excellence le lieutenant-gouverneur a pris connaissance de la motion qui suit et en recommande l'étude. En conséquence, Mme Goupil propose :

QUE l'Assemblée nationale :

-Fasse siennes la position et les justifications du gouvernement exposées dans le document déposé le 5 mai 1999 par la ministre de la Justice; et

- 1) en ce qui concerne les juges de la Cour du Québec et des cours municipales de Laval, Montréal et Québec :

-Approuve les recommandations 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 10 du Rapport du Comité de la rémunération des juges, déposé à l'Assemblée nationale le 21 octobre 1998 et portant le numéro de dépôt 1880-981021;

-Modifie la recommandation 1 du Comité, de façon à ce que leur traitement annuel soit fixé à 118 032 \$ au 1^{er} juillet 1998, à 120 393 \$ au 1^{er} juillet 1999 et à 122 801 \$ au 1^{er} juillet 2000;

-Approuve la recommandation 4 du Comité sur la base du traitement annuel prévu par la présente motion;

-Approuve la recommandation 9 du Comité en portant de 800 \$ à 1000 \$ le montant de l'allocation à compter du 1^{er} juillet 1998;

- 2) en ce qui concerne les juges des cours municipales auxquelles s'applique la Loi sur les cours municipales :

-Approuve les recommandations 3, 4, 5 et 6 du Rapport du même Comité, déposé à l'Assemblée nationale le 21 octobre 1998 et portant le numéro de dépôt 1880-981021;

-Modifie la recommandation 1 du Comité relative à la rémunération par séance et par jour, de façon à ce que, à compter du 1^{er} janvier 1999, leur rémunération, soit fixée ainsi :

- 260 \$ pour une séance de moins de 2 heures;
- 520 \$ par séance d'au moins 2 heures et d'au plus 5 heures;
- 1 040 \$ pour une séance de plus de 5 heures;
- 1 040 \$ pour la rémunération journalière maximale;

-Rejette la recommandation 2 du Comité relative à la rémunération annuelle maximale, de façon à maintenir la règle actuelle prévue au paragraphe 3^o de l'article 1 du décret 747-89 du 17 mai 1989.

Suit le débat sur la motion de Mme Goupil.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le débat est ajourné.

6 mai 1999

À 11 h 32, de consentement, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

- n° 32 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les conjoints de fait.

La motion est adoptée.

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

- n° 42 Loi concernant la construction par Hydro-Québec d'infrastructures et d'équipements par suite de la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

6 mai 1999

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 19 en annexe)

Pour: **60** Contre: **32** Abstention: **0**

Dépôts de documents

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, dépose :

Les cartes (dans leurs versions française et anglaise) indiquant l'emplacement des infrastructures et équipements visés à la partie I de l'annexe du projet de loi n° 42, Loi concernant la construction par Hydro-Québec d'infrastructures et d'équipements par suite de la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998.

(Dépôt n° 284-19990506)

M. Léonard, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, dépose :

L'entente concernant la communication de renseignements personnels entre le Conseil du trésor et la Régie des rentes du Québec, ainsi que l'avis favorable de la Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 285-19990506)

M. Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, dépose :

Une lettre qu'il a transmise ce jour-même à M. Pierre S. Pettigrew, ministre du Développement des ressources humaines du Canada, concernant le dossier des bourses du millénaire.

(Dépôt n° 286-19990506)

Dépôt de pétitions

6 mai 1999

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, M. Gendron (Abitibi-Ouest) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 14 850 citoyens et citoyennes de la MRC d'Abitibi-Ouest, concernant le recrutement et la rétention d'un nombre de médecins suffisant pour assurer l'ensemble des services médicaux requis par la population de cette région.

(Dépôt n° 287-19990506)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. Brouillet, vice-président, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du 5 mai 1999, sur la motion du gouvernement présenté par M. Brassard, leader du gouvernement. Cette motion se lit comme suit :

QUE la Commission de l'économie et du travail procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur la sécurisation du réseau de transport et de distribution d'Hydro-Québec dans les régions touchées par la tempête de verglas de janvier 1998, à compter du 18 mai 1999 et, qu'à cette fin entende les organismes suivants :

- Chambre de commerce du Québec;
- Coalition des citoyens et citoyennes du Val St-François;
- Coalition patronale syndicale en faveur de la reprises rapide des travaux de renforcement électrique du Québec;
- Commission scientifique et technique chargée d'analyser les événements relatifs à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998;
- Communauté urbaine de Montréal;
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec;
- Hydro-Québec;
- Municipalité régionale de comté des Laurentides;

6 mai 1999

- Municipalités régionales de comté de la Vallée de Gatineau, de Pontiac, de Papineau et Collines de l'Outaouais, et Communauté urbaine de l'Outaouais;
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec;
- Table des préfets de la Montérégie;
- Union des producteurs agricoles.

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'Opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'Opposition;

QUE le ministre des Ressources naturelles soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 20 en annexe)

Pour: **60** Contre: **32** Abstention: **0**

Motions sans préavis

M. Williams (Nelligan) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la campagne de l'oeillet de la sclérose en plaques, qui se déroule les 6, 7 et 8 mai prochains, que l'on félicite la Société canadienne de la sclérose en plaques pour son initiative de tenir cette importante collecte de fonds et remercie, particulièrement, les centaines de personnes bénévoles impliquées dans cette cause.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

6 mai 1999

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le mois de la fibrose kystique, qui se tient en mai.
Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Beaudoin, ministre des Relations internationales, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 29^e édition de la Marche 2/3 qui se tiendra le 8 mai à Montréal, qu'elle adresse ses félicitations aux organisateurs du Club 2/3 ainsi qu'aux jeunes Québécoises et Québécois qui participent à cette marche en faveur de sociétés moins favorisées, et qu'elle réaffirme sa solidarité et son engagement envers ces sociétés qui comptent sur les valeurs véhiculées par la société québécoise pour poursuivre la construction d'une société globale plus juste et plus équitable.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction.

6 mai 1999

M. Bissonnet, vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux relatifs aux consultations particulières sur la sécurisation du réseau de transport et de distribution d'Hydro-Québec dans les régions touchées par la tempête de verglas de janvier 1998;
- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer les séances d'imputabilité.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 14 mai 1999, M. Sirros (Laurier-Dorion) s'adressera à Mme Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La fiscalité municipale ».

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Goupil, ministre de la Justice, proposant :

QUE l'Assemblée nationale :

-Fasse siennes la position et les justifications du gouvernement exposées dans le document déposé le 5 mai 1999 par la ministre de la Justice; et

- 1) en ce qui concerne les juges de la Cour du Québec et des cours municipales de

Laval, Montréal et Québec :

-Approuve les recommandations 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 10 du Rapport du Comité de la rémunération des juges, déposé à l'Assemblée nationale le 21 octobre 1998 et portant le numéro de dépôt 1880-981021;

-Modifie la recommandation 1 du Comité, de façon à ce que leur traitement annuel soit fixé à 118 032 \$ au 1^{er} juillet 1998, à 120 393 \$ au 1^{er} juillet 1999 et à 122 801 \$ au 1^{er} juillet 2000;

-Approuve la recommandation 4 du Comité sur la base du traitement annuel prévu par la présente motion;

-Approuve la recommandation 9 du Comité en portant de 800 \$ à 1000 \$ le montant de l'allocation à compter du 1^{er} juillet 1998;

2) en ce qui concerne les juges des cours municipales auxquelles s'applique la Loi sur les cours municipales :

-Approuve les recommandations 3, 4, 5 et 6 du Rapport du même Comité, déposé à l'Assemblée nationale le 21 octobre 1998 et portant le numéro de dépôt 1880-981021;

-Modifie la recommandation 1 du Comité relative à la rémunération par séance et par jour, de façon à ce que, à compter du 1^{er} janvier 1999, leur rémunération, soit fixée ainsi :

- 260 \$ pour une séance de moins de 2 heures;
- 520 \$ par séance d'au moins 2 heures et d'au plus 5 heures;
- 1 040 \$ pour une séance de plus de 5 heures;
- 1 040 \$ pour la rémunération journalière maximale;

-Rejette la recommandation 2 du Comité relative à la rémunération annuelle maximale, de façon à maintenir la règle actuelle prévue au paragraphe 3^o de l'article 1 du décret 747-89 du 17 mai 1989.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, propose que le principe du projet de loi n° 6, Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 6 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 6 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

Débats de fin de séance

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, trois débats de fin de séance sont immédiatement tenus :

- le premier, sur une question adressée, le mercredi 5 mai 1999, par M. Gobé (Lafontaine) à Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, au nom de M. Bouchard, premier ministre, concernant le dossier des téléphonistes de Bell;
- le deuxième, sur une question adressée, le mercredi 5 mai 1999, par Mme Leblanc (Beauce-Sud) à M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, au nom de M. Landry, ministre du Revenu, concernant la procédure d'envoi d'informations par télécopieur dudit ministère;
- le troisième, sur une question adressée par M. Paradis (Brome-Missisquoi) à M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, au nom de M. Bouchard, premier ministre, concernant la présence de la procureure générale du Québec au sein du comité Landry qui doit tenir une enquête sur certaines pratiques au ministère du Revenu.

6 mai 1999

À 17 h 31, sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 11 mai 1999, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU
ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 42 :

(Vote n° 19)

POUR - 60

Arseneau	Boisclair	Boulerice	Dionne-Marsolais
Barbeau	Bouchard	Boulianne	
Baril		Brassard	
(<i>Arthabaska</i>)		Caron	
Baril		Carrier-Perreault	
(<i>Berthier</i>)		Charest	
Beaudoin		(<i>Rimouski</i>)	
Beaumier		Chevrette	
Bédard		Cliche	
Bégin		Côté	
Bergeron		(<i>Dubuc</i>)	
Bertrand		Côté	
(<i>Charlevoix</i>)		(<i>La Peltrie</i>)	
Bertrand		Cousineau	
(<i>Portneuf</i>)		Désilets	
Blanchet		Deslières	

6 mai 1999

Doyer	Marois
Duguay	Papineau
Gendron	Paquin
Geoffrion	Paré
Goupil	Payne
Julien	Perreault
Kieffer	Rioux
Labbé	Robert
Lachance	Rochon
Laprise	Signori
Legault	Simard
Léger	<i>(Montmorency)</i>
Lelièvre	Simard
Lemieux	<i>(Richelieu)</i>
Léonard	St-André
Létourneau	Trudel
Maltais	Vermette

CONTRE - 32

Beauchamp	Lamquin-Éthier
Béchar	Laporte
Bélangier	Leblanc
Bergman	Marcoux
Brodeur	Marsan
Charest	Mulcair
<i>(Sherbrooke)</i>	Normandeau
Cholette	Paradis
Copeman	Pelletier
Cusano	<i>(Chapleau)</i>
Delisle	Tranchemontagne
Després	Vallières
Dupuis	Whissell
Fournier	Williams
Gagnon-Tremblay	
Gobé	
Houda-Pepin	
Jérôme-Forget	
Kelley	
Lamoureux	

6 mai 1999

ABSTENTION - 0

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, proposant que la Commission de l'économie et du travail procède à des consultations particulières :

(Vote n° 20)

POUR - 60

Arseneau	Boulerice	Doyer	Marois
Barbeau	Boulianne	Duguay	Papineau
Baril	Brassard	Geoffrion	Paquin
(<i>Arthabaska</i>)	Caron	Goupil	Paré
Baril	Carrier-Perreault	Julien	Payne
(<i>Berthier</i>)	Charest	Jutras	Perreault
Beaudoin	(<i>Rimouski</i>)	Kieffer	Rioux
Beaumier	Chevrette	Labbé	Robert
Bédard	Cliche	Lachance	Rochon
Bégin	Côté	Laprise	Signori
Bergeron	(<i>Dubuc</i>)	Legault	Simard
Bertrand	Côté	Léger	(<i>Montmorency</i>)
(<i>Charlevoix</i>)	(<i>La Peltrie</i>)	Lelièvre	Simard
Bertrand	Cousineau	Lemieux	(<i>Richelieu</i>)
(<i>Portneuf</i>)	Désilets	Léonard	St-André
Blanchet	Deslières	Létourneau	Trudel
Boisclair	Dionne-Marsolais	Maltais	Vermette
Bouchard			

CONTRE - 32

Beauchamp	Després	Lamquin-Éthier	Paradis
Béchar	Dupuis	Laporte	Pelletier
Bélanger	Fournier	Leblanc	(<i>Chapleau</i>)
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Poulin
Charest	Gobé	Marsan	Tranchemontagne
(<i>Sherbrooke</i>)	Houda-Pepin	Mulcair	Vallières
Cholette	Jérôme-Forget	Normandeau	Whissell
Cusano	Kelley	Ouimet	Williams
Delisle	Lamoureux		

6 mai 1999

ABSTENTION - 0